

la face du ciel et de la terre : c'est que, depuis un an, les fruits spirituels du ministère pastoral, pour ce que nous en connaissons, n'ont aucunement diminué ; les confessions et les communions n'ont été ni moins nombreuses, ni moins consolantes : les peuples n'ont point cessé d'accueillir partout leurs pasteurs avec empressement, respect et confiance : et, s'il y a, comme nous le pensons, quelque différence, elle est à l'avantage de l'Eglise et de ses ministres. On peut s'en assurer à Paris même, où les passions irréligieuses savent exercer tant d'empire. Jamais peut-être, depuis longtemps, il ne s'y fit tant de conversions notables qu'aux dernières fêtes pascales ; jamais il ne s'y organisa plus d'œuvres chrétiennes que depuis un an ; jamais nous n'avons trouvé les enfans de Paris plus empressés à courir publiquement au-devant du prêtre, et nous ne croyons pas abuser de la confiante amitié dont nous honore le pieux et savant prélat de cette puissante capitale, en révélant ce qu'il nous a confié. Jamais il n'a vu de jeunesse plus pieuse que celle qui lui a été présentée pour la confirmation dans ses dernières tournées pastorales. Or, il est bien clair que les dispositions des enfans sont la révélation la plus fidèle de la disposition des familles. Certes, si les parents étaient irrités contre nous, il serait impossible que les enfans ne s'en ressentissent pas. Eh bien ! c'est tout le contraire qui arrive. Il est donc faux que le mouvement du bien se soit arrêté ; il est faux que la défluence ait succédé à l'empressement.

Au moment où l'on met tout en œuvre pour effrayer et pour décourager nos frères, il importe de le dire, de le dire bien haut, et de le redire encore : *Non, la cause de la Religion n'a rien perdu à nos débats publics.* Nous verrons tout à l'heure combien elle y a gagné.

Au moins, nous dit-on, vous avouerez qu'il y a maintenant beaucoup plus d'excitation du côté de nos adversaires.

Cela peut être, et nous voulons bien admettre que cela soit. Mais cela ne prouverait-il pas que la perte est de leur côté ? Est-ce qu'il est dans la nature de l'homme de s'irriter quand il gagne ?

Et bien, puisqu'on nous y force, nous allons mettre à nu le véritable état des choses.

La plupart de nos gouvernans, occupés avans tout de ce qu'ils appellent l'Etat, la raison d'Etat, les intérêts de l'Etat, ne considèrent la religion que comme un ressort secondaire combiné avec les autres dans la machine gouvernementale et fonctionnant avec une docilité toute passive sous la main suprême de ce qu'on appelle les pouvoirs publics, et qui se réduit le plus souvent à l'arbitraire indéfini de ce pouvoir nouveau qu'on appelle l'administration.

Assurément, dirons-nous avec M. Thiers, il n'y a pas aujourd'hui grand mérite, pas grande profondeur de vue à reconnaître que la religion est un des grands besoins de la société humaine. Nous ajouterons même qu'il est dans le devoir des ministres de cette religion toute bien-faisante d'apporter le tribut de leur concours au bonheur public, non seulement en soumettant les individus au travail de la civilisation chrétienne, mais aussi en venant en aide aux puissances de la terre dans les limites des lois éternelles, dont ils sont avant tout les organes et les agents.

C'est ce que, malgré les opinions personnelles de quelques-uns de ses membres, le clergé catholique faisait depuis treize ans ; c'est ce qu'il était disposé à faire avec un zèle toujours croissant et avec une unité toujours plus complète.

Les hommes du pouvoir s'en rejetaient et ils en recueillaient les fruits. Plusieurs d'entre eux, sans doute, ne voulaient pas en abuser, mais d'autres croyaient que ce concours du Clergé devait être sans limite ; que les Chambres, par le seul fait du vote de son budget annuel, s'engageraient dans la classification des fonctionnaires publics, et qu'il était chargé par le ministre des cultes de faire de la morale au profit de l'Etat, absolument comme les armées font des campagnes, les tribunaux des jugemens, et les Chambres des lois. On voit que c'est le système d'une religion nationale, et nous en parlerons plus tard ; il suffit ici de constater le fait, qui est indubitable.

Le clergé catholique n'avait pas à s'occuper, au moins publiquement, de cette prétention exorbitante de nos gouvernans tant qu'elle ne se révélait pas par des exigences inacceptables. Sans s'avouer sur leurs tendances, il continuait à les seconder loyalement, se réservant de s'arrêter seulement au point où il ne pourrait plus obéir aux hommes sans désobéir à Dieu. De là, la paix, de là la satisfaction du gouvernement à l'endroit du Clergé, qu'il cherchait, il faut le dire, à s'attacher toujours de plus en plus par des procédés bienveillants et des faveurs temporelles.

Mais des principes faux conduisent tôt ou tard à de fausses démarches. L'idée que l'Etat est tout au moins nécessairement cette conclusion, que l'Eglise, comme les diverses classes de la société, doit toujours s'incliner devant les arrêts ; et alors les hommes d'Etat, sans s'occuper des droits de l'Eglise, ont préparé des lois destructives de la foi des peuples. Les ministres de cette Eglise sainte ont d'abord et longtemps averti dans le secret les fabricateurs suprêmes de ces lois perricieuses : on n'a tenu aucun compte de leurs sérieuses et pressantes réclamations, et on leur a fait dire hardiment par les organes les plus vulgaires de la publicité : Il faudra bien que vous obéissiez comme les autres. Le Clergé a répondu : Nous avons sacrifié pour vous nos opinions politiques et nos affections privées ; nous sommes jusque là sincèrement à vous ; mais, sachez-le bien, nous ne sacrifions pour personne les intérêts et l'avenir de la religion.

Cependant, jusqu'alors tout se passait dans des rapports intimes et secrets qui n'étaient pas encore dépourvus d'une confiance mutuelle. Quelques

voix seulement signalaient les ravages causés dans l'héritage de la foi chrétienne par une philosophie insensée. Le reste de l'Episcopat se taisait.

Mais quand une fois ce projet de soumettre l'enseignement de toutes les doctrines à un pouvoir sans croyances fut devenu manifeste, les familles chrétiennes, surprises et presque scandalisées de notre inaction apparente, nous demandèrent si nous voulions livrer à l'aveugure la foi de leurs enfans. D'un autre côté, les hommes du Pouvoir donnaient publiquement notre silence sur leur funeste système comme une preuve de notre approbation tacite et de notre coopération indirecte. Ce silence, ainsi interprété en présence des alarmes catholiques, allait donc devenir un vrai scandale : il a fallu le rompre.

Nous l'avons fait un des premiers ; nous avons demandé le maintien de la paix, non pas même au nom de l'Eglise, mais au nom du parti social ; nous avons demandé la paix par ce qu'il y a de plus précieux pour l'homme : par la liberté, par la liberté promise, par la liberté pour tous, sans privilège comme sans exception. On ne nous a pas répondu, mais on a continué à provoquer la guerre, et on nous a fait dire, toujours par l'organe insultant du journalisme : Nous ne vous craignons pas, car nous avons pour nous les Chambres.

A cette déclaration formelle de guerre, l'Episcopat, sans s'être aucunement concerté dans son ensemble, mais conduit par le sentiment d'un devoir qui ne pouvait plus être douteux, a fait entendre le cri d'alarme avec une admirable uniformité. Il a dit au Pouvoir : L'enseignement tient aux doctrines et les doctrines tiennent aux consciences. Or, les consciences ne sont pas de votre domaine ; elles vous échappent de droit divin, et vous même vous les avez déclarées libres de votre contrôle par l'art. 5 de notre Charte. Nous, évêques, nous sommes par vocation défenseurs des franchises de la conscience. Nous déclarons donc que tout pouvoir humain qui viole son sanctuaire fait un acte d'usurpation, et que de plus le pouvoir public, tel qu'il est constitué en France, ne peut pas faire cette usurpation sans une violation formelle de ses propres engagements.

A ce raisonnement si clair, sur lequel nous reviendrons encore, M. Thiers n'a pas même essayé de répondre. Trop habile pour se survoier dans les répliques impuissantes que d'autres ont balbutiées, il a omis toute objection et il s'est contenté de dire et de répéter solennellement : l'Etat le veut ainsi.

Ainsi l'Etat veut violenter les consciences ; et nous, en vertu du droit naturel et des droits de l'Eglise, nous déclarons que cette violence est sacrilège, et que le pouvoir qui se la permettrait ne pourrait plus avoir notre concours.

Que s'ensuit-il ? que ceux qui comptaient sans limite sur ce concours, qui en jouissaient, qui s'en trouvaient bien, se fâchent, se récrient, nous menacent et cherchent à nous inspirer de la peur ou des regrets. Ces démonstrations sont fort naturelles ; nous comprenons les alarmes du gouvernement, qui verrait se retirer de lui cet appui moral de la religion dont M. le rapporteur a dit que les vulgaires intelligences, comme les plus hautes, comprennent le prix et la nécessité. Nous serions, pour notre compte, affligés profondément de voir les choses publiques compromises à ce point. Mais c'est comme Français beaucoup plus que comme chrétiens.

Le Clergé, en se retirant, n'aurait rien à regretter que des faveurs précieuses, il est vrai, mais dont il peut à la rigueur se passer sans cesser de remplir sa divine mission. Il est le sel de la terre ; le monde ne peut se passer de lui ; mais il peut se passer du monde. Les Chambres françaises lui sont opposées, mais ce n'est ni par le Sénat de Rome, ni par l'Aréopage d'Athènes que s'est faite la conquête spirituelle des nations. On le voit donc, ce n'est pas de notre côté qu'il y a perte, aussi ce n'est pas de notre part qu'il y a colère.

Et quant à ces divers projets de loi plus ou moins défavorables à notre cause, soyons bien sûrs qu'ils étaient dans la tête de ceux qui les ont proposés avant que nous eussions rien dit. Cela nous rappelle l'apostrophe d'un pair de France à M. de Montalembert : C'est vous, lui dit-il, qui, par vos exagérations, êtes cause que la loi exigea des certificats d'études. On aurait moins peur des Jésuites de Fribourg si vous les eussiez moins vantés. C'est un orateur ministériel qui parlait ainsi ; or trois mois avant la discussion, le projet du Ministère portait l'obligation du certificat d'études.

Nous n'avons donc rien perdu à ces débats ; mais il y a plus : nous y avons gagné.

1°. Le premier triomphe que le Clergé recherche, parce qu'il est la source de tous les autres, c'est le triomphe des principes.

Quand les vrais principes sont encore méconnus, il cherche à les mettre au jour. Quand ils ont éclairé l'esprit, il s'efforce de les faire passer dans la cœur, et du cœur dans la conduite.

Nous qui savons ce que c'est que la conversion du pécheur, nous nous réjouissons quand nous en voyons un homme, coupable d'ailleurs, reconnaître seulement de bouche quelques vérités morales.

Certes, nous le savons bien, l'attitude des Chambres est loin de nous être favorable ; et nous devons nous y attendre puisque la question n'y est pas comprise à notre point de vue, qui est, selon nous, le seul vrai. Ce que nous le vivions donc désirer d'abord, c'était que certains principes y fussent proclamés et reconnus.

Or, que de vérités précieuses sur lesquelles la plupart de nos gouvernans n'avaient pas réfléchi, et qui leur ont été mises sous le yeux avec une précision et une puissance de parole qui ne laissent rien à désirer.